

Québec, le 1<sup>er</sup> novembre 2011

Monsieur François Lafond  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation du public dans le cadre du processus d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord. Plus précisément, la consultation portera sur les réserves de biodiversité projetées du lac Plétipi, de la rivière de la Racine de Bouleau, du lac Ménistouc, du lac Berté, Paul-Provencher, du brûlis du lac Frégate et de la vallée de la rivière Godbout et sur la réserve écologique projetée de la Matamec, et ce, à compter du 7 novembre 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et de l'article 10 des *Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



M<sup>c</sup> Pierre Renaud, MAP

c.c. M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications

Québec, le 1<sup>er</sup> novembre 2011

Monsieur Denis Bergeron  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique dans le cadre du processus d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord. Plus précisément, la consultation portera sur les réserves de biodiversité projetées du lac Plétipi, de la rivière de la Racine de Bouleau, du lac Ménistouc, du lac Berté, Paul-Provencher, du brûlis du lac Frégate et de la vallée de la rivière Godbout et sur la réserve écologique projetée de la Matamec, et ce, à compter du 7 novembre 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et de l'article 10 des *Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



M<sup>e</sup> Pierre Renaud, MAP

c.c. M. René Beudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications

Québec, le 1<sup>er</sup> novembre 2011

Madame Anne-Marie Parent  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique dans le cadre du processus d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord. Plus précisément, la consultation portera sur les réserves de biodiversité projetées du lac Plétipi, de la rivière de la Racine de Bouleau, du lac Ménistouc, du lac Berté, Paul-Provencher, du brûlis du lac Frégate et de la vallée de la rivière Godbout et sur la réserve écologique projetée de la Matamec, et ce, à compter du 7 novembre 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et de l'article 10 des *Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



M<sup>c</sup> Pierre Renaud, MAP

c.c. M. René Beudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications